L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 JUIN 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 5 JUIN 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Encanteurs—Lots de terre, résidences, cottages, etc., dans les Deuxième, Quatrième, Sixième et Septième Districts.

Par Albert Paul, à la Bourse des Encanteurs—Propriété d'encoignure dans le Deuxième District.

Par Spear & Escoffier, à la Bourse des Encanteurs—Cottage rue Royale, entre Port et Enghien, propriété de valeur dans le Sixième District.

Cette infection scrofuleuse dans votre sang peut être entièrement expulsée par la Salsepareille d'Ayer.

Un Trait Inattendu de l'Inventeur Turpin.

Si l'on peut s'imaginer une nouvelle à laquelle ne devaient pas s'attendre nos lecteurs, c'est bien celle qui nous arrive de Paris, mais qui nous relate un fait étonnant qui vient de se passer à Bruxelles et dans lequel le fameux Turpin vient de jouer un rôle complètement nouveau, et tout à fait à son honneur.

Il n'y a pas deux jours, un ministre parfaitement compétent en la matière, celui de la guerre, le général Mercier, montait à la tribune pour flétrir ce même Turpin, qu'il traitait presque de traître, qu'il accusait d'avoir vendu ou de chercher à vendre le secret de sa machine infernale à une puissance ennemie de la France.

Turpin s'était réfugié, paraît-il, à Bruxelles, où il s'y était rendu pour y jouir de la liberté complète de ses mouvements. Quels que fussent les causes ou le but de ce voyage, il faut convenir qu'il n'y avait là rien de bien rassurant pour la France.

Trois journalistes, amis de l'inventeur, s'émeuvent de ce qui se passe; ils prennent le chemin de fer, arrivent à Bruxelles, frappent à la porte de Turpin qui les reçoit. Ils représentent les conséquences désastreuses que pourrait avoir pour son pays le lamentable projet qu'on lui attribue. Et voilà Turpin qui, ému ou non, mais obéissant à un sentiment auquel on était en droit de ne pas s'attendre de sa part, après les condamnations, les scènes, les accusations que chacun de nous connaît, prend ses plans, ses dessins, le secret complet de ses inventions, livre le tout à ses amis, en leur disant qu'il en fait ca deau à la France.

Et les trois journalistes reprennent le chemin de Paris, porteurs de ses plans. A l'heure qu'il est, le tout est probablement déposé au ministère de la guerre. Voici les noms de ces trois journalistes, ils méritent d'être cités: MM. Gautier et Cardonne, du *Figaro*, et La Grange, de la *Patrie*.

Mais qu'est-ce donc que cet homme étrange que l'on nomme Turpin? Des hommes compétents nous le représentent comme un inventeur de premier ordre; d'autres le traitent de détraqués d'halluciné; des personnages important, le flétrissent publiquement et le voilà qui fait présent de ses inventions sans conditions—c'est, du moins ce que nous font comprendre les dépêches.

En vérité, il se passe des choses bien étonnantes, bien troublantes à notre époque. Nous ne savons certainement pas le dernier mot de cette affaire. Est-ce un vrai patriote, que Turpin? N'est-ce qu'un grand charlatan? L'avenir nous l'apprendra prochainement.

Pas de Démonstration en l'Honneur de la Commune.

Nous recevons de France des nouvelles de différente nature, les unes étranges, les autres bien encourageantes, mais toutes plus ou moins inattendues.

Nous voyons, par exemple, un Cabinet qui, à peine formé, fait preuve de vigueur et montre qu'il est décidé à faire respecter la loi, à ne pas laisser, comme on ne l'a que trop fait, jusqu'ici, par faiblesse, se perpétuer des démonstrations qui ne sont que la glorification de l'insurrection. Il s'est très nettement opposé à la démonstration que les socialistes révolutionnaires ont l'habitude de faire, en commémoration des tristes héros de la Commune. Non seulement il interdit la manifestation qui se renouvelait tous les ans, à pareil jour, au Père Lachaise, et qui n'avait d'autre but que d'entretenir dans certaines âmes la fièvre révolutionnaire, mais il empêche les rassemblements, les réunions de même nature partout ailleurs.

Cet acte de vigueur du Cabinet Dupuy lui fait honneur. Il continue les traditions du Cabinet Casimir Périer qui étaient les bonnes. La preuve que la chute de ce dernier n'avait pas le sens commun, c'est que le même homme que la Chambre vient de renverser, comme président du conseil, elle se hâte de le reprendre pour la présider elle-même. Qui nous expliquera cette inconséquence? N'y a-t-il pas dans le chassé-croisé exécuté par ces deux principaux personnages de l'Etat qui permutent ainsi et prennent la place l'un de l'autre, un spectacle étrange, qui amène le sourire sur les lèvres. Elle donne une assez juste idée de ce que valent en France les petites révolutions que l'on appelle des crises ministérielles.

Aux enfants, qui ont mal aux yeux, ou aux oreilles, ou qui sont atteints de scrofules, donnez la Salsepareille d'Ayer.

L'Imbroglio Africain.

Le troc de territoires africains qui vient d'avoir lieu entre l'Angleterre et la Belgique et en vertu duquel cette dernière puissance se trouverait maîtresse d'une partie de la région du Nil Supérieur, est gros de difficultés, peut-être même de tempêtes. Il y a d'abord l'Allemagne qui n'est pas contente, parce qu'elle ne se soucie guère de jouir du bon voisinage des Anglais. Elle tient à ses possessions africaines pour des raisons commerciales et elle se doute bien que ces nouveaux voisins lui souffleront sa clientèle, partout et toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion; mais, comme on lui a fait ou cherché à faire comprendre que, dans cet arrangement, la France avait plus à perdre qu'elle, il est probable qu'elle se taira et laissera s'accomplir cette petite fraude.

Il n'en est pas de même, paraît-il, de la France, qui regimbe. Elle déclare la nouvelle convention nulle et non avenue. Elle prétend n'être pas complètement chassée des régions du Nil et une expédition aurait, dit-on, été envoyée dans le but de s'emparer effectivement des territoires en litige.

L'ambassadeur de la République à Londres a nettement notifié au gouvernement anglais la détermination du Cabinet français sur ce sujet. On affirme que M. Hanoteaux, le nouveau ministre des affaires étrangères, est par suite de longues études, parfaitement au fait de toutes les questions qui concernent son ministère, par exemple, celles d'Egypte, d'Annam, de Terre Neuve, et spécialement de toutes celles dans lesquelles la France peut avoir maille à partir avec la Grande-Bretagne. Or, M. Hanoteaux serait un opposant bien déterminé de toutes les conquêtes, petites et grandes, et plus ou moins lointaines, des anglais. Ce serait un chaud partisan de l'expansion Française en Afrique. On n'ignore rien de cela à Londres; aussi y éprouve-t-on quelque inquiétude, depuis la formation du nouveau Cabinet dans lequel figure au premier rang M. Hanoteaux. On y sait aussi que MM. Poincarre et Delcassé ne sont pas précisément des amis ardents de la fière Albion. Sous ce rapport, affirme-t-on, tous les ministres français sont à peu près d'accord. Rien de cela n'est fait pour rassurer le cabinet de St James qui aime assez à faire ses coups à la sourdine et à tout oser, sans rien risquer.

Voilà un sujet de querelle qui va peut-être occasionner bien des embarras diplomatiques, s'il n'aboutit pas à une rupture entre les deux pays éternellement rivaux, mais dont l'un, la France, est presque toujours victime de l'autre.

Cette question d'Afrique est bien nouvelle, mais elle cause déjà autant de trouble que la question d'Orient qui, bien que beaucoup plus vieille, n'en est guère plus limpide ni plus près de sa solution définitive.

LOUISIANE.

RÉCOLTES DE LA PAROISSE ST-JACQUES.

Nous trouvons dans le *Sugar Bowl* quelques renseignements intéressants à cet égard. L'habitation Union, dans cette paroisse appartient à Mme Jacobs hagen. Elle a 200 acres de plant, 300 de souches, dont 100 de 1re année, et 75 de maïs.

L'habitation St-Marie, propriété de M. E. Scannell, a 105 acres de cannes, dont 40 de plant et 35 de maïs.

Tippecanoe appartient à M. G. O. Bourgeois. Il y a 90 acres de plant, 108 de souches, 55 de maïs.

Lucy, à M. J. N. Walsh, a 35 acres de plant, 55 de souches de 1ère année, 25 de 2eme année et 30 de maïs.

Viennent ensuite plusieurs petites propriétés cultivées d'après le principe de la co opération.

Alta Villa, à M. A. B. Vegas, a 55 arpents de plant, 45 de souches de 1ère année, 125 arpents de maïs. M. Vegas a vendu ses cannes l'an dernier à MM. Bourgeois frères.

Ces messieurs sont propriétaires de Rapidan qui a 145 arpents de plant, 163 de souches de 1ère année et 120 de maïs. L'an dernier y compris les 3 400 tonnes que l'on avait achetées, y a fait 1,050,000 livres de sucre.

On y compte acheter un nouveau moulin et acheter le double de cannes au dehors.

Helvetia appartient à M. E. Cherbonnier. On y voit 169 acres de plant, 110 de souches de 1ère année, 60 de 2e année, et 150 de maïs. M. Cherbonnier cultive en partie la canne Lapice qui a, on le sait, de grandes qualités.

On a fait chez lui, l'an dernier, 978,000 livres de sucre.

L'habitation Wilton, à M. N. P. Himel, a 200 acres de plant, 140 de souches de 1ère année, 100 de souches de 2e année et 160 de maïs. M. Himel a fait, l'an dernier, 425 boucauts de sucre de première qualité.

Sur St-Michel, à M. O. Jacobs, il y a 350 acres de riz et plus de 300 acres de cannes, divisés en plusieurs champs, cultivés par des tenanciers. Ces cannes sont achetées par les habitations Uncle Sam et Lilly.

Lilly appartient à MM. Duhon et Manuel; il y a sur cette habitation 85 arpents de plant, 112 de souches, dont 105 de 1re année et 75 de maïs.

Home, à MM. Nicolle, frères, a 90 arpents de plant, 120 de souches de 1re année, 48 de 2me année, 52 de maïs et, partout, du maïs mêlé de pois.

Uncle Sam, à MM. J. et C. Jacob, a 325 acres de plant, 360 de souches de 1ère année, 20 de 2e année, 33 de 3e année (superbes) et 175 de maïs.

Oneida (ancienne habitation Wilham) appartient à la Oneida Planting and Manufacturing Co. M. J. Lapeyrollerie la dirige. Il y a 288 acres de plant, 335 de souches de première année, 50 de deuxième année et 325 de maïs.

Presque toutes les récoltes sont en excellent état.

CITÉ LITTÉRAIRE.

M. John Brisben Walker, qui est le propriétaire et l'éditeur de l'une des plus importantes revues des Etats Unis, le *Cosmopolitan*, est en train de réaliser une idée assez originale. Il a acquis de vastes terrains à quelque distance New-York, à Irvington, au bord de l'Hudson, dans une cité qu'on dit admirable, et où vécut aussi l'historien Washington Irving. Il a commencé par s'y installer lui-même. Puis, il y fait construire, pour sa revue, un véritable palais qui aura une façade longue de 85 mètres, avec portiques et colonnades grecques. Ensuite, il s'efforcera d'attirer autour de lui tout un personnel de rédacteurs, collaborateurs, compositeurs, imprimeurs, brocheurs, etc., dont il favorisera l'établissement à la manière de ces grands industriels qui fondent des cités ouvrières autour de leur usine. La *Cité littéraire* d'Irvington sera certainement une des curiosités du vingtième siècle.

LE TOUR DU MONDE EN SOIXANTE-CINQ JOURS.

Nous avons parlé en son temps du projet d'un Anglais, M. George Griffith, qui avait parié de faire le tour du monde en soixante-cinq jours.

M. George Griffith a gagné son pari. Parti de la station de Charing-Cross, à Londres, le 12 mars à 11 heures du matin, il y a débarqué après un voyage à toute vapeur de soixante-quatre jours onze heures et vingt minutes.

Pendant cette course folle il n'a vu qu'une fois ses prévisions déçues. C'est à Hong-Kong, où il a perdu vingt-quatre heures.

M. Griffith a déclaré qu'il ne s'était servi que des moyens de locomotion ordinaire, et il a ajouté que, si l'on avait les moyens de faire chauffer des trains spéciaux, on pourrait aisément faire le tour du monde en cinquante jours.

FUTURS CRÉMÉS.

Le *XIXe Siècle* de Paris est ravi du progrès de la crémation. Les fours crématoires ont été perfectionnés et les idées de crémation font tous les jours de grands progrès. Tout est pour le mieux.

Depuis 1889, il paraît que plus de 16,000 cadavres ont été incinérés à Paris.

L'Exécution d'Emile Henry.

LA FIN D'UN ANARCHISTE.

Henry—pour ne pas nous départir du vieux cliché—a payé, sa dette à la société.

Il l'a assez mal payée, du reste.

Loin de nous l'intention de piétiner sur un cadavre.

Il nous est cependant permis de constater qu'autant Vaillant se montra crâne, à la suprême minute, autant Henry s'est montré veule.

En face du couperet, l'apôtre de l'idée anarchiste avait disparu.

Nous n'avons retrouvé qu'un bandit assez vulgaire.

Mais trêve de réflexions, et racontons ce que nous avons vu.

A MINUIT.

Dès dix heures, la nouvelle de l'exécution s'est répandue dans Paris.

Et, ma foi la nouvelle n'a produit aucune sensation.

Sur les grands boulevards, l'indifférence est absolue.

Pas un profane pour quémander d'un journaliste la faveur d'une entrée à la Roquette.

Même indifférence sur les boulevards extérieurs, car le public traditionnel des souteneurs et des filles manque totalement lorsque nous arrivons près de la sinistre prison, à minuit.

Les mastroquets sont littéralement navrés.

Encore plus les agents de la police secrète, affublés de tenues plus ou moins fantaisistes, qui en sont réduits à s'épier les uns les autres!

Les barrières arrivent en même temps que plusieurs escouades de brigands de réserve, qui prennent position au coin de la rue de la Folies-Regnault, devant le local où sont enfermés les bois de justice.

Cependant Deibler, avec ses aides, joue sa partie de manille chez un marchand de vins voisin.

Nous l'approchons:

—C'est pour cette nuit, "monsieur de Paris"?

—Oui.

—Etes-vous plus rassuré que pour Vaillant?

—Absolument rassuré.

Nous retournons place de la Roquette.

Il n'y a encore personne.

Et les barrières ne sont pas placées.

DEUX HEURES.

A deux heures, les barrières sont enfin disposées; quelques instants après, nous voyons arriver MM. Lépine, préfet de police; Gaillot, chef de la police municipale; Cochefert, commissaire divisionnaire; Deibler et ses aides; puis paraissent successivement MM. Goron, chef de la Sûreté, accompagné de M. Herbaln, un de ses secrétaires; Domergue, sous chef de la Sûreté. A deux heures quarante-cinq minutes, le fourgon contenant les bois de justice débouche sur la place et, à la lueur d'une lanterne, les aides procèdent sans bruit aussitôt au montage de la guillotine.

La nuit est glaciale.

En même temps deux compagnies de gardes municipaux à pied et un escadron de gardes municipaux à cheval se déploient sur la place. En face de la guillotine dont on ajuste les pièces, sont disposés quelques gendarmes à cheval. A trois heures et demie l'instrument de supplice est dressé; M. Deibler visite sa machine et s'assure que rien ne manque; il fait jouer le couteau trois fois; puis, accompagné de ses aides, il entre dans la prison de la Grande-Roquette pour attendre le moment où le condamné lui sera livré. M. l'abbé Valadier l'y a devancé.

LE RÉVEIL.

A trois heures cinquante minutes, MM. Brun, directeur de la Grande-Roquette, Lemercier, juge d'instruction, Horoch, greffier à la cour d'appel, l'appel Valadier et Leygonie, commissaire de police, soit en tout cinq personnes, pénètrent dans la cellule du condamné.

M. Brun, le directeur de la prison, s'avance vers le lit où l'anarchiste dort d'un sommeil profond; il l'appelle. Emile Henry, la tête tournée du côté de la ruelle, est tellement endormi qu'il n'entend ni le bruit qu'ont fait les visiteurs en entrant, ni l'appel de M. Brun. Celui-ci est obligé de le secouer, assez fortement même, pour le tirer de son sommeil. Le condamné ouvre enfin les yeux; il regarde avec effarement autour de lui: il a compris, et il pâlit affreusement.

"Le jour est arrivé, lui dit le directeur de la prison; ayez du courage!" A ces mots, Henry, atterré, saute sur le plancher et, comme mécaniquement, il passe avec hâte ses vêtements. Il ne profère pas une parole. Il s'habille avec des mouvements brusques, saccadés, comme une personne qui ne sait pas ce qu'elle fait.

On hésite à rompre le silence au milieu duquel se déroule cette scène. Cependant, il faut demander au condamné s'il accepte le secours du prêtre. C'est encore M. Brun qui lui pose cette question. Mais Emile Henry, tout entier à ses terribles préoccupations, se borne à répondre: "Non." On veut lui faire prendre un cordial; il n'a pas la force de répondre.

LA TOILETTE.

On descend dans la salle du greffe où la dernière toilette doit être faite. Là, même mutisme et même angoisse. Un moment pourtant, le patient se ressaisit; il se tourne vers l'aide qui lui échancre le col de sa chemise afin de rendre plus facile la besogne du couperet, et; "C'est vous, monsieur Deibler?" lui demande-t-il. A quoi l'aide ne fait aucune réponse. Puis plus rien, plus un mot, aucune recommandation.

L'impression d'un témoin oculaire de cette scène lugubre, c'est que le condamné se préoccupait uniquement de la figure qu'il ferait devant le public qui allait assister à ses derniers moments, et qu'il ramassait tout son courage pour être à la hauteur du rôle qu'il avait tenu jusqu'ici: "J'ai vu beaucoup de condamnés à mort, nous dit le fonctionnaire de qui nous tenons ces détails; jamais je n'en ai rencontré qui aient si peu parlé."

AVANT L'EXPIATION.

La toilette étant achevée, M. Brun présente de nouveau au condamné une fiole de cognac, mais celui ci refuse de boire. Alors on part. Le patient s'avance péniblement. Il porte le pantalon qu'il avait le jour où il a commis son crime et sur ses épaules a été jetée une veste noire.

Le cortège paraît sur la place de la Roquette. Tout le monde se découvre et le plus grand silence s'établit. En tête du cortège marche M. l'abbé Valadier, qui paraît fort ému; puis vient M. Deibler et, enfin, Emile Henry, soutenu par les aides. Dès que les battants de la porte se sont écartés pour laisser voir la guillotine au condamné, il jette sur le sinistre instrument un regard lamentable; il est frappé de stupeur et devient livide; ses traits sont contractés, un sentiment de terreur agite ses membres d'un tremblement.

DEVANT LE COUPERET.

Visiblement, il fait effort sur lui-même pour se tenir debout. Il pousse un cri: "Courage, camarades!" mais combien faible—nous le percevons à peine—et la voix étranglée expire lorsqu'il essaie de continuer: "Vive l'anarchie!"

Encore six pas. Il se ressaisit, et, de nouveau, par un suprême effort: "Vive l'anarchie!" dit il d'une voix plus inintelligible.

Il esquisse un mouvement de recul lorsque sa poitrine touche la bascule; on le pousse, la lunette emprisonne son cou. Le couteau tombe. Un jet de sang, mince......

SEMBLANT D'INHUMATION.

Le corps est déposé rapidement dans le panier, qui est aussitôt placé dans le fourgon et conduit au cimetière d'Ivry, suivi en voiture par MM. Goron, Domergue et Herbain.

Comme aucune demande d'inhumation émanant de la famille n'a été adressée à l'autorité, le commissaire défère immédiatement à la réquisition de la préfecture de police dont sont porteurs les délégués de la Faculté de médecine.

L'ordre remis, le fourgon, sans escorte cette fois, se dirige de nouveau vers Paris.

L'AUTOPSIE DU CADAVRE.

A cinq heures et demie, le corps est déposé dans le laboratoire particulier de M. le docteur Laborde, membre de l'Académie de médecine, chef des travaux physiologiques de la Faculté, où, en présence de M. le professeur Brouardel, un examen superficiel des organes a été fait par un des préparateurs de ce service.

L'autopsie n'a révélé sur le supplicié aucune tare physiologique. Tous les organes, poumons, foie, reins, etc., ont été reconnus sains. La plupart d'entre eux ont été attribués au service d'histologie où ils serviront à l'étude des tissus normaux, étude à laquelle, on le comprend, maîtres et étudiants n'ont que très rarement l'occasion de se livrer.

La tête, dont la mort a calmé et atténué l'expression, transportée au service d'anthropologie, a été soumise immédiatement au moulage. L'examen de la masse encéphalique, cerveau, cervelet et méninges, ne sera fait qu'ultérieurement avec tous les soins que comporte cette étude délicate.

M. L'ABBE VALADIER.

Nous pouvons causer quelques instants avec l'abbé Valadier:

—Henry—lui demandons nous—a refusé votre ministère?

—Oui, nous répond le vénérable prêtre, les yeux pleins de larmes. Il était d'ailleurs paralysé, ahéanti. La nouvelle de son exécution a paru lui ôter tout sentiment.

Je vais prier pour lui, et excusez-moi de vous fausser compagnie.

Par une curieuse coïncidence, le brigadier Poisson était de service, la veille de l'exécution d'Emile Henry, au café Terminus.

Dans la journée, dit le *Radical*, nous avons pu rencontrer M. le docteur Benoit, préparateur à la Faculté de médecine, qui, avec M. Brouardel, a procédé à l'examen médical du corps d'Emile Henry.

M. le docteur Benoit, qui s'occupe plus particulièrement d'histologie, a bien voulu nous donner les renseignements que voici:

"Tout d'abord, nous dit le docteur Benoit, laissez-moi vous apprendre un fait qui va vous surprendre, vous qui avez assisté à l'exécution.

"Emile Henry n'a pas été tué par le couteau de Deibler: il était mort très vraisemblablement avant d'avoir la tête tranchée.

"Lorsqu'une heure environ après l'exécution j'ai procédé à l'examen d'Henry, j'ai constaté que le corps était déjà presque entièrement rigide. Or, j'ai vu déjà quelques décapités, et la rigidité cadavérique est ordinairement plus lente à se manifester.

"L'oreillette droite du cœur ne battait plus, alors que nous avons observé d'autres suppliciés des battements deux heures encore après l'exécution.

"Le cœur était vide de sang, réduit, racorni, dur comme du bois.

"Les poumons étaient également exsangues, retirés dans la cavité, les muscles étaient injectés.

"Ces différentes constatations établissent assez nettement qu'Henry, lorsqu'il a été décapité, se trouvait dans un état de syncope absolue.

"Il s'est produit une contraction générale au moment suprême, et c'est très vraisemblablement sur un cadavre que le couperet s'est abattu.

Voici comment le *XIXe Siecle* parle de la mère d'Emile Henry. C'est le docteur Goupil qui hier matin assuma la douloureuse tache d'apprendre à Mme Henry la terrible nouvelle de l'exécution de son fils.

Il savait dimanche, vers dix heures du soir que l'exécution aurait lieu le lendemain. Il résolut aussitot d'empêcher que ce fût ou par les journaux ou par un client du café de l'Espérance que Mme Henry apprit brutalement la mort de son enfant.

Un de ses amis, M. Bragieux, partit pour Brévannes dans la nuit, avec mission de ramener Mme Henry chez le docteur Goupil immédiatement, sous le prétexte que le tsar lui accordait une audience, qu'il fallait partir pour la Russie de suite, et voir Alexandre III qui interviendrait directement près de M. Carnot.

Croyant à ce pieux mensonge, heureuse, pleine d'espoir, la mère se mit en route, emportant du linge, des vêtements pour son voyage, et quand, à l'aube, elle arriva chez le docteur Goupil, celui ci, doucement, comme un médecin sait le faire, la mit au courant du malheur qui la frappait.

S'il est quelque chose qui puisse donner raison à ceux qui veulent supprimer la publicité des exécutions capitales, c'est bien la candeur—pour employer un mot poli—les gens qui s'extasient sur le "courage" des suppliciés. Il semble que quand un condamné à mort a "bien marché," comme ils disent, tout son crime doit être oublié; le bandit passe à l'état de héros!......

Eh bien, sur soixante et quelques condamnés dont le devoir professionnel m'a obligé à voir tomber la tête, il en est à peine trois ou quatre qui n'aient pas "bien marché"...... Welker, par exemple, brute à face humaine qui, après avoir odieusement souillé une enfant de six ans, l'étrangla et dormit tranquillement deux nuits sur son cadavre, tomba, le jour de son exécution, dans un état de prostration tel qu'il fallut le porter sous les bras. Un autre, qui avait assassiné une vieille femme, appelait à grands cris sa "maman" sans songer que sa victime était une "maman" comme la sienne.... Mais la plupart du temps, le condamné à mort, dans les longues heures qui précèdent son exécution, se prépare, cabotin du crime, étudie ses effets et même, le cœur broyé par la terreur, arrive, à force de volonté, à se maintenir droit—les liens aidant—et à "bien marcher" pour avoir l'admiration de ceux qui le regardent.

PILIÉ.—Décédée, lundi 4 juin 1894, à 6 heures 40 P. M., Mme Veuve LOUIS H. PILIÉ, née Odalie Ducatel, âgée de 69 ans et 5 mois. Les amis et connaissances de la famille et ceux de ses fils Edgar, Joseph, Henry et Gustave Pilié et de ses petits fils George, Edgar et Joseph Pilié et Philip J. O'Brien sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu mardi, à 5 heures P M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 216 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

DELERY—Décédé hier, lundi 4 juin 1894, à une heure et demie de l'après midi, à l'âge de 17 mois, LOUIS DES ILETS DELERY, fils d'Edouard J. Delery et de Marie Louise Durel. Les amis et connaissances des familles Delery et Durel sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mardi, 5 juin, à 5 heures de l'après midi. Le convoi partira de la résidence des parents, No 307, rue Johnson.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de:
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Bureau du Jackson Brewing Co.—Nouvelle-Orléans, Lun, 3 juin 1894.—Une réunion des actionnaires de la Jackson Brewing Company aura lieu au bureau de la compagnie coin Jefferson et Decatur, mercredi 20 juin 1894 entre les heures 10 A. M. et 2 P. M. dans le but de l'élection du Conseil de la Direction conformément avec l'article 11 de la charte. Les livres de transfert seront clos 10 jours avant la dite date.

JOSEPH HARZ,
Secrétaire et Trésorier.
3 juin—3 5 7 9 10 12 14 16 17 20

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. 11 p. m., tous les jours excepte aux heures des jours réservés aux Dames

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu' 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.

Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

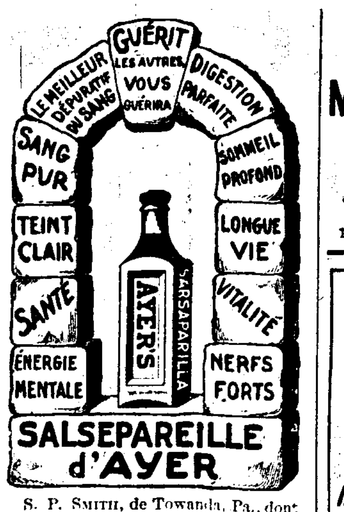

S. P. SMITH, de Towanda, Pa., dont la constitution était complètement épuisée, est guéri par la Salsepareille d'**Ayer.** Il écrit:—

"Pendant huit ans, j'ai été, presque tout le temps, affligé de **constipation, de douleurs de reins,** et **d'indigestion,** de sorte que ma constitution semblait être complètement ruinée. On me conseilla d'essayer la Salsepareille d'**Ayer,** et j'en pris presque **sept** bouteilles, avec de **tels résultats,** que j'ai l'estomac, les intestins et les reins en parfaite condition, et tous fonctionnent aussi **régulièrement qu'un mouvement de montre.** A l'époque où je commençai à prendre la Salsepareille d'**Ayer,** je ne pesais que 120 livres, aujourd'hui j'en pèse 121 et je n'ai jamais été en si bonne santé. Si vous m'aviez vu avant et après l'emploi, vous me prendriez pour **une annonce ambulante.** Je crois que cette préparation de Salsepareille est ce qu'il **y a de mieux sur** le marché aujourd'hui."

SALSEPAREILLE d'AYER
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.
En guérit d'autres, vous guérira.

AVIS LÉGAUX.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale, un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et Jardiniers, relatif à la façon de se défaire et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle Orléans et ailleurs, et de leur procurer aussi les mêmes privilèges, sous les réglements de police, qui sont tolérés pour la vente des légumes expédiés d'autres Etats sur ce marché.
1er juin—5 f en 30 j

AVIS OFFICIEL.

Avis est ici donné qu'un projet de loi sera présenté à la prochaine session de la Législature, pourvoyant à la réorganisation du corps de police de la ville de la Nouvelle Orléans, créant un Bureau de Commissaires de Police et spécifiant les qualifications que devront réunir les membres du corps, amendant aussi l'acte No 63 de 1888 connu sous le nom de "Police Act.
11 mai—5 f en 30 j.

Avis.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter pendant la session actuelle de la Législature, un bill pour régler et pourvoir à l'inspection convenable des bouilloires et de la façon qu'il faut nommer le dit Board d'inspecteurs.
15 mai—5 f en 30 j

Avis.

Nouvelle Orléans 15 mai 1894.

Avis est par le présent donné, qu'il sera présenté à la session de la Législature d'Etat de l'Etat de la Louisiane, de 1894 un Acte amendant la Section 1 de l'Acte No 37 de 1884.
15 mai—6f

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée Générale un acte décrétant le prélèvement d'une taxe spéciale par le bureau de Commissaires du district de Levée d'Orléans pour indemniser les personnes dont les propriétés auront été prises par le Bureau pour les travaux de levées

M. P. DOULLUT
10 mai—1f par sem—1mois

AVIS est par le présent donné de l'intention d'introduire à la prochaine session de la Législature un acte pourvoyant à une appropriation pour venir en aide à Mme Emma S. Page, épouse d'Alfred S. Barnes, de la Nouvelle Orléans pour satisfaire un jugement contre le Bureau des Administrateurs de l'Asile des Aliénés, à Jackson, Louisiane, se montant à la somme de quatre cent quatre-vingt dix 17/100 ($490 17/100), frais et intérêts à partir du 21 mai 1871.—No 2 312 du Dossier de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
8 mai 8 15 22 29 juin 6

Avis.

En conformité de l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, je donne par le présent avis de mon intention de m'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat à sa prochaine session, pour obtenir le vote d'une loi intitulée, "Pour venir en aide à M. F. Michel, constable de la 4me Cour de Cité de la N.le Orléans, pour frais qui me sont dus au sujet de procès de licences d'Etat à partir du 21 juin 1889 jusqu'au 20 décembre 1891.

M. F. MICHEL,
Constable.
6mai—5f en 30 jrs

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Société Française du 14 Juillet.

Le public est prévenu que les privilèges de bars, restaurants, sodas, etc., etc., de la Fête du 14 Juillet, qui sera donnée, les 14 et 15, aux Fair Grounds, seront vendus sur les lieux (c'est-à-dire aux Fair Grounds) le DIMANCHE, 10 juin prochain à 2 heures P. M., par M. Derbès, encanteur. Pour renseignements, s'adresser à M. J. DARRIBÈRE, coin St-Philippe et Bourbon
3 juin—dim,mar,jeu,sam,dim

Banque Nationale de l'Etat.—Nouvelle Orléans, 17 mai 1894—Une réunion des actionnaires de la Banque de l'Etat aura lieu à la Banque No 123 rue Commune, mardi 26 juin 1894, entre les heures de 10 A. M. à 3 P. M., pour prendre en considération la question de réduire le capital de la Banque.

Par ordre du Conseil de Direction.
CHAS. L. C. DUPUY,
Caissier.
18 mai au 26 juin

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation, les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
4mai—

AUX FAMILLES.
LE RESTAURANT DE PARIS,
114 et 116 Rue Bourbon,
Prévient sa Clientèle qu'il est installé pour envoyer, aux familles, la pension aux prix les plus modérés. 15mai—1m—dim mar jeu

LES soussignés, FRANK LAMOTHE, et HENRY ANDRY, informent leurs amis et le public qu'ils ont acheté le Salon et Barroom, No 21 rue St-Charles, connu comme Baltz's Saloon. Ils n'y tiendront que les meilleures Liqueurs, Vins et Cigares.

LAMOTHE & CIE.
Nouvelle-Orléans, 5 mai, 1894.
5 mai—1 m

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets, etc.
Dimanche prochain, 27 mai, un excellent diner sera servi pour la modique somme de 75 sous par personne.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 8| mar jeu dim

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

VIN
A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE
DE
CHEVRIER
Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, *préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à* PARIS, *possède à la fois les principes actifs de l'*HUILE DE FOIE DE MORUE, *et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'*HUILE DE FOIE DE MORUE, *est souverain contre la* SCROFULE, *le* RACHITISME, *l'*ANÉMIE, *la* CHLOROSE, *la* BRONCHITE, *et toutes les* MALADIES DE POITRINE.
M. CHEVRIER prépare aussi le
VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ
REMÈDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA *PHTHISIE PULMONAIRE*
Dépôt général PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21 — Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Cie, 42, 44, Camp.

Magasin de Chaussures "Nickel Plate."
No 145 rue du Canal et 7 et 9 rue Bourbon.
Le plus Vaste Magasin de Chaussures au Détail du Pays.
Nous avons le plus grand fonds de marchandises au Sud.
Chaussures pour tout le monde à des prix remarquablement réduits.
Chaque paire garantie comme donnant satisfaction.
KEIFFER & HIRSCH. Propriétaires.
Ordres des Campagnes Sollicités.
13 mai—1m.Dim.Mar.J

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

ÉPILEPSIE
HYSTÉRIE — CONVULSIONS
Guérison SOUVENT
Soulagement TOUJOURS
PAR L'EMPLOI DE LA
SOLUTION LAROYENNE
ANTI-NERVEUSE
Paris, Phie DUREL, 7, boul. Denain.
Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Cie, 42, 44, Camp.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,987 28
Surplus	126,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE
18 juin93—1 an

MEDAILLES ET BADGES D'OR ET D'ARGENT
—POUR—
ÉCOLES ET COLLÈGES,
Dessinés et Manufacturés à des Prix très Réduits,
—PAR—
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
Dessins Originaux et Prix Donnés sur Demande.
1er sept

PILULES PURGATIVES DU Dr GUILLIÉ
d'Extrait d'Elixir Tonique Antiglaireux du Dr Guillié
Préparées par le Docteur Paul GAGE Fils, Pharmacien de 1re Classe
PARIS — 9, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 9 — PARIS
PLUS DE TROIS QUARTS DE SIÈCLE DE SUCCÈS
ont démontré que l'**ÉLIXIR DU Dr GUILLIÉ** était le meilleur remède contre les maladies du FOIE, de la PEAU, le RHUMATISME, la GOUTTE, les FIÈVRES ÉPIDÉMIQUES, la GRIPPE ou l'INFLUENZA et toutes les maladies causées par la Bile et les Glaires.
LES PILULES D'EXTRAIT D'ÉLIXIR DE GUILLIÉ
contiennent sous un petit volume toutes les propriétés toni-purgatives de l'ELIXIR
Dépôt dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
81..........RUE ST-CHARLES..........81
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS. W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle..........$5,820,322
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai94—1an 39 RUE CARONDELET

Compagnie d'Assurances Royale
DE LIVERPOOL.
Actif, plus de - - - - $42,000,000
Pertes payées comptant sans escompte.
Les Magasins en Briques, Résidences et Sucreries, Spécialement Sollicitées.
WM. M. RAILEY & CO., Agents,
NO 39 RUE CARONDELET.
3 mai—1m

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth.

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety-nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco, to buy, sell, lease, sub lease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50,000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is tranfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal, to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of this Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis as President, George A. Henderson as Vice President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually there after an election for directors shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation, said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholder.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed EMMA H. BERTHELOT, GEO. A. HENDERSON, W. W. WALLIS, MAURICE P. WOULFE, FRANKLIN P. MARCY, JAMES J. WOULFE, Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited" was this day duly recorded in my office in Book 516 folio

New Orleans, Seventh May, 1894.

(SEAL) (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for the Parish thereunto appended or file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.

New Orleans, 7th May, 1894.

JAMES J. WOULFE,
Notary Public.
13 mai—

ABONNEZ-VOUS A
LA REVUE HEBDOMADAIRE
La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.
Abonnement $6.40 par an, 6 mois $3.30
Abonnement d'essai de 3 mois $1.
La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.
La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages en ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année!
S'adresser à la librairie **L. Dermigny,** 126 W. 25th St. New York à sa succursale à Montréal, 1608 rue Notre Dame et à ses agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbre-poste.
22mai—3m—Dim Mar Jeu

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Labarre—Nouvelle-Orléans, 17 mai 1894.—Les actionnaires de cette Compagnie sont par le présent avis informés qu'une assemblée spéciale aura lieu au Bureau de cette Compagnie, le 15me jour de juin 1894, à midi, dans le but de décider s'il serait avantageux de faire marcher les chars par l'électricité ou au moyen de toute autre puissance motrice; d'amender notre charte et d'augmenter le fonds capital de la Compagnie.

L. N. PETITPAIN, Jr,
Secrétaire.
17mai—30f

AMUSEMENTS.

25cts. 25cts.
LE VOYAGE ALLER-RETOUR
Un Agréable Voyage sur le Fleuve
Un endroit frais à l'ombre.
Le Ducongé Pleasure Grounds.
S'ouvrira pour la saison d'été, le DIMANCHE, 3 JUIN.
Présentant la troupe Royale de Jongleurs et Acrobates Japonais de Sugimoto,
Qui exécuteront leurs tours merveilleux.
Musique et grande Plateforme de danse.
Rafraîchissements aux prix de la ville Bonne protection par la police.
Les bâteaux partiront de la tête de la rue du Canal, tous les jours, le LUNDI excepté, à 3, 4:30, 6, 7:30 et 9 heures P. M. Le DIMANCHE, à 10, 12, 1:30, 3, 4:30, 6, 7:30 et 9 heures P. M. Le dernier bâteau quittera le terrain à 11 heures P. M.
25cts Le voyage aller et retour. 25cts
3 juin—6t

Courses! Courses! Festival du 14 Juillet
—AU—
FAIR GROUNDS, SAMEDI, 14 JUILLET,
A 3 h. P. M. précises.
Entrée gratuite pour tous.
Trot et train, mile heats, les 2 meilleurs en 3 pour une bourse de $125. Premier cheval $90, deuxième cheval $25, troisième cheval $10. Cinq entrées; 3 pour partir.—Entrée, 10 0/0.
2° Course de 3 minutes classe du trot et train, mile heats, les 2 meilleurs en 3 pour une bourse de $100. Premier cheval $65, deuxième cheval $25, troisième cheval $10—Entrée, 10 0/0.
3° Course de 3/4 mile heats, catch weights, pour une bourse de $60.
Premier cheval $50, second cheval $10; entrée 10 0/0.
4° course—Pour wagons de bouchers, et entre chevaux possédés par des bouchers seulement—Un mille, pour un prix de $25, premier arrivant $20; second $5, entrée 10 0/0.
5° course—Pour charrette de laitiers, entre chevaux possédés par des laitiers seulement—Un mille, pour un prix de $25, premier arrivant $20, second $5, entrée 10 0/0.
Toutes les courses seront conduites conformément aux réglements de l'Association dite "National Trotting Association," excepté les poids.
Un avis sera donné quant à la date que sera fixée le jour des entrées à faire.
3 juin—3 5 7 9 10

WEST END.
Concerts tous les soirs par la Bande de Musique West End.
12 mai—

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.

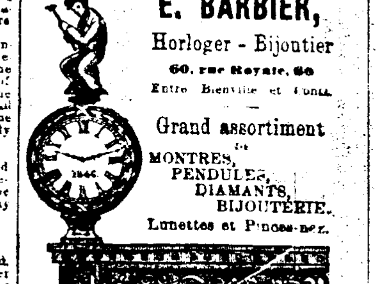

Grand assortiment de MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
1er déc 93—1an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Horloger :: Bijoutier :: Joaillier
Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
14déc93—1an

1-5-8
Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jours.
Faites le prendre immédiatement autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.
City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Lithographiée, 3 couleurs...... 50
Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.
L. SCARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Hôtel formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre.
Le ressort de leur art.
Dents artificielles.